



Lettre d'information n° 1

8 octobre 2024

Cadre général

Face au projet de dégel du corps électoral et aux réactions que le vote de ce projet a entraîné en Kanaky/Nouvelle-Calédonie, nous avons pensé qu'il était temps de réveiller notre association en sommeil depuis plusieurs années. Cette relance de l'AISDPK – qui existe depuis 1982 – a eu lieu lors de l'assemblée générale du 30 mai 2024, où nous avons élu un nouveau bureau composé comme suit :

- | | |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| - Isabelle Lebllic, co-présidente | - Mehdi Lallaoui, co-président |
| - Anne Tristan, secrétaire générale | - Philippe Daguerre, trésorier |

Nous avons décidé, pour accroître notre visibilité, de créer un [site internet](#).

Et nous avons lancé une campagne d'adhésion sur [helloasso](#).

Nous avons participé à des rassemblements et manifestations à Paris ou en province ainsi qu'à diverses réunions avec les membres de la CCAT qui étaient présents à Paris en mai dernier. Les uns ou les autres avons également répondu à de nombreuses sollicitations des médias pour informer sur la situation en Kanaky et les raisons de cette colère. Nous sommes en contact régulier avec l'équipe d'avocats coordonnée par Me Roux qui s'occupe de la défense des prisonniers politiques incarcérés dans les prisons françaises.

Face à ce refus des droits fondamentaux des Kanak, l'AISDPK a lancé plusieurs actions : une pétition demandant la libération immédiate et le retour en Kanaky des prisonniers politiques kanak déportés en France et une cagnotte de soutien concret.



Manifestation Paris Bastille-Nation du 8 juin 2024

Pétition contre la justice coloniale et la répressions

Parallèlement, Isabelle Lebllic, en tant que coprésidente, a lancé il y a trois mois une pétition pour la défense des prisonniers politiques kanak : [NON à la justice coloniale et à la répression en Kanaky/Nouvelle-Calédonie](#) qui, au 8 octobre 2024, a recueilli 5814 signatures. Le texte de la pétition est reproduit ci-dessous ; il a été diffusé également en anglais.



Manifestation pacifiste à Nouméa 2024

« Depuis décembre 2021, le gouvernement Macron a choisi son camp en prenant parti ouvertement pour les loyalistes. Il a préparé et présenté la loi constitutionnelle envisageant d'élargir le corps électoral en Nouvelle-Calédonie pour minoriser les Kanak sur leur territoire. Les indépendantistes ont d'abord commencé par se mobiliser pacifiquement depuis le mois d'octobre 2023 avec la création de la CCAT (Cellule de coordination des



actions de terrain). Le vote de cette loi le 13 mai 2024 et la perspective de la réunion du congrès à Versailles fin juin 2024 ont mis le feu aux poudres. Macron en avait allumé la mèche.

Le pays est en révolte et les milices loyalistes marchent aux côtés des forces de l'ordre de l'État français pour réprimer et assassiner les militants indépendantistes, au premier rang desquels se trouvent les Kanak, peuple colonisé.

Depuis le 12 mai, l'État français mène une politique de criminalisation de l'action politique kanak. Il y a une moins une dizaine de personnes décédées, 1 260 gardes à vue, 210 déferlements, 93 incarcérations, plus de 340 interpellations en justice, et plus de 260 mesures de travail alternatif. Et les interpellations continuent.

Onze responsables de la CCAT ont été arrêtés et incarcérés. Sept d'entre eux, 2 femmes et 5 hommes, viennent de passer devant la justice calédonienne et ont été immédiatement déportés vers les prisons françaises. Cette déportation est contraire aux droits démocratiques garantis par la convention européenne des droits de l'Homme.

Afin de les isoler, l'État français a dispersé ces sept militants aux quatre coins de la France, à 17 000 kilomètres de leur famille :

- Mulhouse pour M. Christian TEIN
- Dijon pour Mme Brenda WANABO IPEZE
- Bourges pour M. Guillaume VAMA
- Blois pour M. Steeve UNÈ
- Nevers pour M. Yewa WAETHEANE
- Villefranche-sur-Saône pour M. Dimitri QENEGEI
- Riom pour Mme Frédérique MULIAVA



Rassemblement devant le tribunal de Bourges (4 octobre 2024) pour les audiences de Guillaume Vama et Steeve Unè

Mais qu'en est-il des loyalistes assassins des militants kanak à proximité des barrages ? Pas de déportation vers les prisons françaises en tout cas... si jamais incarcération il y eut en Nouvelle-Calédonie.

Face à ce refus des droits fondamentaux des Kanak, l'AISDPK lance cette pétition demandant la libération immédiate et le retour en Kanaky des prisonniers politiques kanak déportés en France.»

Deux mises à jour successives ont été faites sur la pétition pour tenir informé·es les donateur·es. La première en date du 2 juillet :

« Bonjour, nous avons désormais 2198 signatures sur cette pétition. Merci beaucoup pour votre soutien !

Pourriez-vous m'aider à obtenir davantage de signatures en partageant cette pétition avec dix autres personnes sur les réseaux sociaux ? Groupes Facebook, SMS, Twitter, e-mails et WhatsApp fonctionnent très bien. Plus nous serons nombreux à signer, plus nous aurons de chance d'être entendus ! Merci encore de soutenir cette cause.

Mercredi 3 juillet, la Cour d'appel de Nouméa se réunira à huis clos. Maître François ROUX, avocat historique du FLNKS, accompagnera ses collègues de Nouméa.

Nous espérons un jugement impartial de cette instance, respectueux des droits de la défense et sans violation des droits de l'Homme, contrairement à ce qui a pu être constaté lors du jugement face au juge s'instruction et face au juge des Libertés et de la Détention le 22 juin dernier.

Déjà, des sénateurs, comme la loi le permet, ont rendu visite aux prisonniers en prison. Outre le sénateur kanak Robert Xowié, Akli Mellouli, sénateur du Val-de-Marne et Vice-Président de la délégation sénatoriale aux outre-mer s'est rendu à Blois auprès de Steeve Unè. Jacques Fernique (sénateur du Bas-Rhin) et Anne Souyris (sénatrice de Paris) ont rendu visite à Christian TEIN à Mulhouse. Ils étaient accompagné d'un journaliste qui rend compte des conditions de détentions. »

Et la seconde, en date du 14 septembre 2024, sur le refus de dépassement de l'affaire par Nouméa et le besoin urgent de soutien financier pour la défense :

« Jeudi 12 décembre, le parquet général de Nouméa a rejeté la demande de dépassement du dossier concernant les prisonniers politiques incarnés en France et à Nouméa. Les juges se déplacent en métropole la deuxième quinzaine de septembre pour tous les auditionner les uns après les autres au Tribunal de Lyon. Beaucoup de travail pour La Défense.

Ces audiences vont donc avoir lieu pendant 15 jours à 3 semaines à Lyon pour



les auditions des responsables de la CCAT incarnés en France, ce qui entraîne des frais conséquents pour les avocats et les familles des prisonniers.

Aujourd'hui, il faut mettre en place en France un soutien financier pour les prisonniers et leurs familles afin qu'ils puissent couvrir les frais de procédure qui s'amoncellent. Il va falloir au moins 10 000 € de frais (sans parler des honoraires pour les avocats) afin qu'ils puissent couvrir les frais de procédure qui s'amoncellent et les frais de déplacement des avocats lié au choix du pouvoir de disperser les lieux de détention sur tout le territoire.

Si vous voulez concrétiser votre soutien et aider à La Défense des prisonniers, vous pouvez faire des dons sur la [ligne spéciale](#) ouverte à cet effet par l'Association Information et Soutien aux droits du peuple kanak.

La cagnotte de soutien aux prisonniers et aux frais de la défense

Enfin, pour soutenir les prisonniers concrètement, nous avons initié une [cagnotte sur helloasso](#) afin d'aider aux frais de la défense et aux frais des prisonniers et de leurs familles ici qui a recueilli à ce jour 5 510 €. »

Sur cette somme, nous avons déjà envoyé pour les frais de déplacements pour les convocations judiciaires coordonnés par Me Roux (frais de transport pour visiter les prisonniers, frais d'hébergement) 3 200 € qui seront complétés prochainement par 1 650 €.

Une campagne coordonnée de dons réguliers va débuter prochainement uniquement pour les prisonniers et leurs familles.

Nous profitons de cette lettre d'information pour remercier tant les signataires de la pétition que les donateurs sur la cagnotte.

Mais le chemin va être long et nous devons continuer les efforts et diffuser au maximum la campagne de signature et les appels aux dons.

Nous continuons également les billets sur notre [blog de médiapart](#) et nous participons régulièrement à toutes les initiatives (rassemblements, manifestations) qui se présentent pour le soutien aux prisonniers et la défense de l'indépendance de Kanaky/Nouvelle-Calédonie.

Si vous souhaitez continuer à être informer de nos actions, vous pouvez vous abonner à cette lettre d'informations.